

DANSE
Dakota et Nadia présentent leur spectacle *Judas* à l'Univers@lle.
Page 7



FOOT
A deux points du leader, l'équipe féminine du FC Châtel-St-Denis va démarrer la saison. **Page 11**

CHANT
Damien Savoy en concert avec la Société chorale de Neuchâtel. **Page 12**



Le

Messenger

VEVEYSE – RÉGION D'ORON – JORAT

15 mars 2024 | N° 10 | Fr. 2.– | www.lemessenger.ch

JA 1618 Châtel-St-Denis Poste CH SA



RÉGINE GAPANY

L'église et le cimetière rénovés

PATRIMOINE Mercredi prochain, le Conseil général de Châtel-St-Denis se prononcera sur un crédit de soutien à l'église, figure emblématique du patrimoine châtelois. Un projet global de réaménagement du cimetière figure également à l'ordre du jour. **Page 3**



A travers l'objectif

Le Messenger vous propose sa série *A travers l'objectif*.

L'ÉTANG DE LA GOUILLE À JEAN IMMOBILISÉ PAR LE GEL DU MOIS DE JANVIER.

Anne-Claire Vuichard, La Joux.

N'hésitez pas à envoyer vos photographies à redaction@lemessenger.ch

Succession approuvée

ATTALENS

La commune a hérité d'une maison à un million de francs. L'ancienne syndique Elisabeth Sapin, décédée l'été dernier, a choisi de lui léguer sa villa et la parcelle. Le Conseil général a approuvé mardi la succession. Pour l'heure, il n'est pas encore décidé si la bâtisse va être louée, vendue, rénovée ou même reconstruite. **Page 5**



THOMAS DELLEY

Patrimoine au milieu du village



La commune souhaite soutenir la rénovation de l'église à hauteur de 300 000 francs pour son aspect culturel, «et non pas cultuel», comme l'a souligné la conseillère communale Nicole Tille. RÉGINE GAPANY

CHÂTEL-ST-DENIS

CONSEIL GÉNÉRAL Le Conseil général de Châtel-St-Denis se prononcera mercredi sur quatre messages. Parmi eux seront votés un crédit d'engagement pour la rénovation de l'église et un autre pour le réaménagement du cimetière.

L'église du chef-lieu veveysan, érigée en 1872, a été inaugurée en 1876. Son cimetière attenant date de cette année-là également. Tous deux font partie des points à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général du 20 mars.

Le bâtiment protégé, d'importance nationale, contribue à l'identité châteloise. Il apparaît d'ailleurs de nombreuses reprises sur les images qui ornent l'ancienne salle du Conseil. S'y trouve également le franc symbolique, pour lequel l'emblème du village a été vendu à la paroisse en 1996, à la suite de la séparation des liens de l'Etat avec l'Eglise.

«Depuis, la commune n'a pas été sollicitée pour des rénovations, note Nicole Tille, conseillère communale

responsable du dicastère de la culture. Désormais, la ville souhaite marquer son soutien, à hauteur de 300 000 francs.» Ce point sera le premier soumis à approbation lors de la séance du Conseil général du 20 mars.

L'Office fédéral de la culture et le Service des biens culturels fribourgeois contribuent à hauteur de 252 000 francs chacun aux travaux de rénovation qui ont débuté en janvier (*Le Messager* du 1^{er} mars). La paroisse a également lancé un appel de fonds auprès de la population et des entreprises régionales.

Bientôt plus de place

Un crédit d'engagement de 550 000 francs sera également soumis à approbation pour la première étape du réaménagement de la zone du cimetière, propriété de la commune. François Pilloud, chargé du dicastère, explique: «Le columbarium a perdu de son étanchéité et le manque de place devrait s'y faire sentir dans deux ans, d'après nos estimations.»

La procédure d'enquête préalable concernant un projet de couvert en bois a été refusée par le Service des biens culturels, celui de création d'un double columbarium a reçu un préavis défavorable. La commune a dès lors mandaté le bureau SAOP afin d'étudier un réaménagement global et à long

terme (2023-2036) de la zone, avec une participation des Biens culturels à l'étude.

En résulte un projet en quatre étapes, dont la première pourrait voir le jour en 2024-2025. «Elle consiste à mettre en place des points d'eau d'adduction et des conduites électriques pour les besoins futurs, ainsi que la création d'une piste centrale en béton brossé (exigence du Service des biens culturels).» Lors de cette première phase débutera le déplace-



ment des urnes du local existant au nouvel emplacement, en tenant compte des tombes encore en place et des dates des différentes concessions.

A terme, le cimetière devrait représenter un écrin de verdure et offrir des

espaces de recueillement. Le coût total est estimé à 1,5 million de francs.

Fixer le cadre juridique

A l'ordre du jour de la séance de mercredi prochain figurent également les messages suivants: le remplacement d'une conduite pour 120 000 francs au chemin de la Rocasse, zone en travaux à la suite de la construction du quartier des jardins du Bourg, ainsi que la révision totale du règlement des émoluments administratifs et des contri-

le Service technique à leur demande, de poser le cadre légal qui les finalise et qui permette de les encaisser», précise Jérôme Allaman, argentier de la commune châteloise.

Un groupe de travail composé du conseiller communal Roland Mesot, des collaborateurs du Service technique Alexandre Gonçalves (consultant externe dès le 1^{er} septembre 2023) et Jael Bosson, assisté de l'avocate Pauline Robatel, a planché sur ce sujet.

«Considérant les nombreuses modifications du cadre législatif en matière de constructions et d'aménagement du territoire, ainsi que la mise en place du logiciel FRIAC et des nombreux contrôles requis dans le domaine, une révision totale dudit règlement semblait nécessaire», indique le Conseil communal.

Finalement, le Conseil général se prononcera sur la recevabilité de la proposition de Carine Meyer (UO/PS) de modifier le règlement communal des finances. «Elle suggère que le recours à un BAMO lors des projets de construction de bâtiments communaux devienne assez systématique, précise Jérôme Allaman. Ces bureaux d'aide aux maîtres d'ouvrage permettraient d'éviter des dépenses sur les chantiers de grande ampleur.»

RÉGINE GAPANY

Le columbarium a perdu de son étanchéité et le manque de place devrait s'y faire sentir dans deux ans.

François Pilloud

butions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions.

«Il s'agit notamment de bien fixer le cadre juridique des émoluments perçus auprès de propriétaires lors de l'exécution de divers travaux par

démarquez-vous
avec nous!

media f

+41 26 426 42 42

info@media-f.ch

www.media-f.ch